

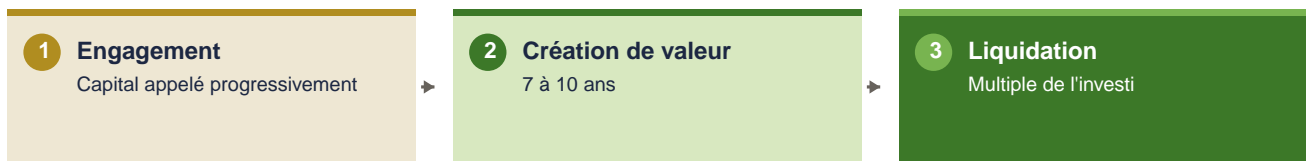
Private Equity (Capital Investissement)

Rendements long terme 8-15 %/an, ticket d'accès en démocratisation

PRÉSENTATION

Investissement dans des sociétés non cotées via des fonds professionnels (FPCI, FCPR) ou des fonds grand public type ELTIF. Durée typique 7 à 12 ans. Rendement net annuel 8-15 % en moyenne historique (vs 5-7 % pour les actions cotées). Cadre IR-PME ou 150-0 B ter possible.

MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

AVANTAGES

- Rendement supérieur aux marchés cotés (prime d'illiquidité)
- Décorrélation partielle des marchés financiers
- Cadre fiscal favorable possible (IR-PME, 150-0 B ter, sursis d'imposition)
- Démocratisation via ELTIF / unités de compte

POINTS DE VIGILANCE

- Liquidité très limitée (verrouillage 7-12 ans)
- Ticket d'entrée historiquement élevé (100 k€+ pour les FPCI)
- Frais de gestion significatifs (2 % management + 20 % carried interest)
- Risque de perte en capital

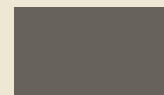
CAS D'USAGE TYPE

EXEMPLE

Patrimoine 1 M€, allocation 10 % en private equity = 100 000 € sur 10 ans, espérance ~200-300 k€ à la sortie.

IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE)

100 /000 €



Versement

10 /000 €

Économie estimée

Hypothèse TMI ou réduction 10% appliquée au versement

Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Risque de perte partielle ou totale en capital.
- Liquidité très limitée : sortie possible uniquement à l'occasion de cessions ou d'événements de liquidité.
- Horizon long (10e 7-10 ans).
- Réservé aux investisseurs avertis disposant des connaissances et de la capacité financière nécessaires.

Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — sebastien.bailly@asterale.fr. À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF) ou le médiateur de la consommation compétent.

Cette solution vous intéresse ?

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « Private Equity (Capital Investissement) » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

Premier entretien offert — 1 heure

Pour étudier « Private Equity (Capital Investissement) » avec vous

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

Réservez sur www.asterale.fr · 06 28 54 13 74